

**Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 5 février 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Appliquons maintenant les engagements de Genève en matière de droits humains!»**

**A. Rapport de majorité de M. Philippe de Rougemont.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, lors des séances du 3 décembre 2020 et des 11 mars, 15 avril et 20 mai 2021. Le rapporteur remercie chaleureusement M. Nohlan Rosset, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'à l'occasion de la célébration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Ville de Genève a récemment réaffirmé son attachement à ce document fondateur dans l'histoire des droits fondamentaux;
- que le Conseil municipal a accepté la résolution R-188, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que les motions M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195, «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218, «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.»;
- que depuis 2015 aucun projet n'a été concrétisé pour matérialiser ces engagements d'hospitalité humanitaire;
- qu'à l'instar des actions mises en place dans d'autres villes européennes comme Barcelone ou Madrid, les mesures pour un accueil digne et respectueux des réfugiés doivent demeurer sous la responsabilité de notre collectivité publique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la Ville de Genève réalise elle-même des logements pérennes ou provisoires et développe un travail social ainsi que des activités en faveur des migrants.

### **Séance du 3 décembre 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Maria Pérez et M. Tobias Schnebli, motionnaires*

M. Schnebli explique que cette motion a été reprise quelques semaines plus tard par un autre objet dont la CCSJ est aussi saisie: le projet de délibération PRD-231. En comparant les textes et les considérants, on peut observer que la démarche est la même. Hormis qu'un PRD est plus contraignant, y compris que dans celui-ci il y a la condition de mettre un poste au budget pour le soutien et l'accueil des migrants. La motion M-1405 demande que la Ville réalise elle-même des logements pérennes et qu'elle prenne à sa charge des formes différentes de soutien à l'accueil des migrants sous forme de travail social. Dans les deux démarches, ces formes de soutien comprennent les requérants d'asile, les réfugiés, les MNA et toute personne ayant un statut précaire. Une partie de ces motions ont été votées durant la grande crise migratoire de la guerre en Syrie des années 2014-2016 où l'on s'est rendu compte que le Canton n'avait pas de structures d'accueil convenables. M. Schnebli ne pense pas nécessaire de refaire toute la démarche d'auditions et invite les commissaires à faire aller de l'avant le projet de délibération PRD-231 dont M<sup>me</sup> Corpataux avait initié le traitement lors de la précédente législature. Pour résumer, il y a deux domaines dans lesquels les besoins sont pressants et avérés: trouver des logements, y compris en appartement, et soutenir toutes formes d'intégration socioprofessionnelle possibles. Il rappelle l'existence du fonds bosniaque qui permettait de soutenir des formations professionnelles pour des migrants, MNA, requérants, réfugiés. C'est quelque chose qui manque, de l'avis des grosses organisations actives dans le domaine. Il y a aussi un soutien plus actif qui devrait être mis sur pied car dans l'administration municipale, notamment à la GIM, des personnes en situation régulière mais qui ont des qualifications statutaires ne peuvent même pas s'y inscrire. Il ajoute que le projet de délibération PRD-231 et cette motion devraient être traités ensemble. Il pense vraiment important que ces formes de soutien que la Ville peut offrir fassent partie de ses possibilités à titre complémentaire de ce qui est déjà fait par le Canton. Il est important d'entendre les priorités qu'expriment ces organisations, surtout le CSP, ils estiment qu'un soutien de la Ville serait le plus approprié.

Une commissaire dit que la CCSJ traite déjà beaucoup d'objets concernant les migrants. Comme les invites sont très générales, elle demande si M. Schnebli a intégré les mineurs non accompagnés (MNA).

M. Schnebli répond que oui. C'est une population qui demande toujours un soutien accru. Il remarque qu'un foyer accueille 20 personnes à Thônex et cela pose déjà problème car il serait mieux d'avoir des structures plus petites pour assurer un meilleur suivi. En outre, les besoins en termes de formations sont toujours exprimés pour les occuper utilement. Il faut être capable d'assurer leur

suivi. Le projet de délibération a été déposé après cette motion car ces dernières suivent un cursus de deux à trois ans et ne sont pas contraignantes alors que le PRD doit faire l'objet d'une solution concrète.

Un commissaire demande s'il a été envisagé de transformer des bureaux vides en lieux de vie pérennes pour accueillir ces personnes.

M. Schnebli répond que tous les mouvements de soutien aux locataires et aux personnes mal ou non logées ont fait cette demande. Mais il est demandé dans cette motion d'augmenter les capacités, notamment en demandant à la GIM de faciliter son accès. Transformer les bureaux vides doit être fait au niveau cantonal et cette solution doit être proposée à tout le monde, pas uniquement aux migrants.

Un commissaire constate que la crise du Covid a plongé beaucoup de personnes dans la précarité, de nationalité suisse ou au bénéfice de permis de séjour. Elle demande si M. Schnebli a fait une nouvelle lecture de cet objet en tenant compte de cette situation.

M. Schnebli répond que dans la situation actuelle les besoins qui vont dans le même sens sont accrus. Il souligne qu'une partie des personnes dont la précarité et les conditions sont devenues beaucoup plus difficiles aujourd'hui suite à la crise du Covid sont aussi des personnes migrantes, les populations touchées se recouvrent au moins en partie. Il ajoute qu'il y a des situations spécifiques aux migrants, l'accueil et l'intégration sont difficiles et il ne faudrait pas oublier cette partie de l'ensemble des personnes précaires. Il convient que la situation de précarité devient de plus en plus difficile. Mais trouver des solutions à cette population particulière pourrait soulager la problématique dans son ensemble.

Un commissaire explique que l'Hospice général demande à des privés s'ils peuvent mettre des chambres à disposition que l'Hospice louera ensuite pour y loger une ou des personnes migrantes. Il demande si la motion prend en compte ce que la Ville pourrait faire auprès des propriétaires et des locataires sur son territoire pour promouvoir l'adhésion à ce système. Il demande aussi pourquoi M. Schnebli favoriserait une audition du CSP plutôt que de l'Hospice général ou d'une autre entité.

M. Schnebli répond que rien que de l'information auprès de la population pour promouvoir les capacités d'accueil chez des particuliers constituerait un grand pas en avant. Cette motion insiste sur le fait que ces formes de soutien se fassent en accord avec tous les acteurs, du Canton aux autres communes en passant par les organisations et associations. Il a nommé le CSP car il se rappelle que la coordination d'une partie des organisations était assurée par et auprès du CSP.

Le président remarque que le PRD-231 a été renvoyé à la CCSJ en 2019. Un commissaire précise que le traitement de l'objet est en attente du rapport de

commission. Il note que le PRD-231 énonce le montant d'un million. Il demande si ce montant leur paraît toujours juste.

M<sup>me</sup> Pérez répond que c'est un montant minimum, qu'une multitude de motions ont été votées par le Conseil municipal mais le précédent Conseil administratif n'a rien fait de concret. Les besoins sont vastes, si la CCSJ veut indexer les chiffres, elle peut le faire.

M. Schnebli répond qu'un argument qui sort souvent avance que c'est du ressort du Canton. Or, le ping-pong entre la Ville et le Canton a lieu pendant que des gens sont à la rue, dont des mineurs. A chaque arrivée importante de réfugiés à Genève, les mouvements de solidarité sont observés et des projets sont déposés au Conseil municipal, mais les préoccupations budgétaires ont toujours freiné leur réalisation. Genève est une des villes les plus riches au monde et devrait mettre en place un meilleur accueil et une meilleure intégration des migrants.

Une commissaire demande ce qu'il faut faire pour relancer le débat sur la formation avec le Canton. Si l'on forme ces personnes, leurs compétences pourraient bénéficier à la Ville.

M<sup>me</sup> Pérez pense que la Ville est outillée pour offrir des formations à des migrants jeunes ou moins jeunes, ce qui serait un apport important. Cela peut être développé et fait partie des demandes de cette motion. Elle pourrait le faire en prenant des apprentis, en organisant des stages, etc. C'est une compétence de la Ville.

Un commissaire demande le nom de la fondation fermée dont les motionnaires ont parlé.

M<sup>me</sup> Pérez répond que c'est la Fondation Genève cité de refuge.

Un commissaire demande si le Fonds bosniaque permettrait de financer des formations.

M. Schnebli répond que oui.

### **Séance du 11 mars 2021**

*Audition de M. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général, de M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'Aide aux migrants, et de M<sup>me</sup> Barbara de Bobes, cheffe de service*

M. Girod explique que cette motion est issue des suites de la recherche d'hébergements durant la crise migratoire de 2015-2016 liée à la guerre en Syrie et ses répercussions. L'Hospice général n'a désormais pas de problème de loge-

ments pour les migrants. De nouveaux centres ont été développés depuis (centres de Lancy, de la Seymaz, de Rigot (VdG), celui de Satigny, etc.). Le solde de personnes hébergées s'est donc stabilisé avec les années entre les départs et la diminution du nombre d'arrivées. Ainsi, ceux qui en ont besoin sont tous hébergés soit dans des centres collectifs, soit dans des appartements individuels. Si la Ville réalise des logements pérennes, l'Hospice général y est favorable puisqu'il y a un manque net de logements pérennes à bas prix dans tous les cas.

Une commissaire demande combien de dossiers de recherche d'appartement l'Hospice traite et pour quel type de public.

M. Girod répond qu'entre les personnes migrantes qui quittent les centres d'hébergement collectifs avec des revenus faibles et les gens de l'aide sociale qui ont perdu leur logement, il y a environ 1000 personnes à l'Hospice général qui n'ont pas de logement régulier et vivent soit en hôtel, soit dans des centres d'hébergement collectifs (il précise que tous les nouveaux centres ont été construits avec toilettes et cuisines privées). Le but est de trouver un appartement pérenne pour ces gens.

M<sup>me</sup> Merkelbach précise qu'il y a 300 demandes de changement de logements déposées à l'unité administrative hébergement de l'Aide aux migrants. Il s'agit d'une majorité d'hommes seuls, mais il y a aussi des couples et des familles. L'offre limitée du marché genevois et la quantité de demandes reçues ont poussé l'Hospice à fermer l'accès à ces demandes pour le moment.

Un commissaire demande si l'Hospice général assure un encadrement ou un accompagnement social dans les centres d'hébergement pour traiter la détresse sociale et psychologique.

M<sup>me</sup> de Bobes répond qu'une équipe sociale composée d'assistants sociaux en intervention collective est présente dans les centres pour le bien vivre ensemble. Cette équipe gère les conflits, mène les ateliers communautaires et les activités d'intégration sociale de proximité pour les primo-arrivants. Il y a aussi des intendants sociaux qui gèrent la maintenance des bâtiments. Ces deux métiers sont en lien avec les assistants sociaux qui gèrent les dossiers individuels. Si un problème de santé est soulevé, il est reporté aux assistants sociaux qui s'occupent des dossiers individuels, à l'équipe du programme santé-migrants et/ou au réseau du CAPPI.

Une commissaire demande s'il s'agit de réfugiés ou de demandeurs d'asile. Elle demande aussi à partir de quel moment ils sont pris en charge et à quel moment ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Hospice général.

M<sup>me</sup> Merkelbach explique que dans le cadre de l'Hospice ce sont des personnes pour la plupart issues de la filière asile, des demandeurs d'asile qui ont

obtenu des admissions provisoires et qui vont majoritairement rester en Suisse jusqu'à la fin de leur vie ainsi que des réfugiés qui ont obtenu ce statut. Il y a aussi des personnes qui ont été déboutées de l'asile et qui sont bénéficiaires de l'aide d'urgence. En parallèle, il y a aussi des étrangers sans permis (ETSP) qui n'ont pas passé par la filière asile et qui sont arrivés en Suisse en ayant trouvé un travail précaire (travaux domestiques, restauration, ...) et qui un jour ont perdu ce travail et se retrouvent démunis. Certains s'adressent à l'OCPM pour régulariser leur statut et dans la mesure où ils reçoivent une attestation de sa part, ils sont pris en charge par l'Hospice général.

La commissaire demande lesquels pourraient prétendre à une aide de l'Hospice pour obtenir un logement individuel.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que cela concerne toutes les personnes qui sont amenées à rester, soit au bénéfice d'un permis F, soit les réfugiés. Pour les permis N, tant que la décision du SEM n'a pas été prononcée, ils restent en hébergement collectif. Les personnes à l'aide d'urgence sont d'office logées en hébergement collectif et les étrangers sans permis ne sont pas obligatoirement logés, mais certains étant dans des situations précaires et difficiles, pour des raisons humaines, sont logés dans les foyers.

La commissaire demande si les 300 dossiers abordés précédemment concernent tous des personnes éligibles à un logement pérenne et non collectif.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que oui.

La commissaire demande s'il y aurait assez de places pour les autres populations si l'on sortait ces 300 personnes des hébergements collectifs.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que oui car les arrivées sont peu nombreuses depuis le Covid. Pour 10 personnes qui rentrent, 10 sortent. C'est un flux permanent et les gens ne restent pas tous bloqués à l'aide sociale.

Un commissaire estime que d'après ses renseignements la situation dans les foyers ne permet pas une intégration. Il évoque le programme de l'Hospice pour permettre à des personnes migrantes d'être logées chez l'habitant. Il demande s'il y a une volonté d'augmenter cette activité pour que davantage de personnes parmi les 300 en attente puissent trouver une place chez l'habitant et si la Ville pouvait faire quelque chose pour augmenter cette activité.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que la question du logement chez l'habitant est intéressante. Elle s'est développée en réponse à la guerre en Syrie. Il y a eu de bonnes expériences et quelques mauvaises. Aujourd'hui, l'Hospice général essaie de travailler avec les groupes de bénévoles de certaines communes qui essaient de développer des activités en faveur des personnes migrantes. Certains de ces groupes

ont cherché des familles accueillantes, notamment pour des jeunes adultes (18-25 ans), c'est le public avec lequel cette méthode fonctionne le mieux. Des communes vont dans ce sens via leur Conseil municipal, des groupes de volontaires, etc.

M. Girod répond que tous les efforts de communes visant à trouver des familles d'accueil sont les bienvenus. L'intégration des personnes migrantes se fait bien mieux auprès de famille d'accueil, le coaching est plus rapproché que ce que l'Etat peut faire. C'est donc un moteur d'intégration puissant et tous les efforts communaux en ce sens seront bienvenus.

M<sup>me</sup> Merkelbach ajoute qu'une personne à l'Hospice dédiée au placement de migrants dans des familles et qui cherche les bonnes mises en relation – soit une bonne correspondance entre telle ou telle personne migrante et telle ou telle famille d'accueil – peut participer à la réflexion.

Le commissaire demande si, dans ce travail de mise en relation, il y a une évaluation des personnes qui se prêteraient au mieux à ce type d'accueil parmi les 300 en recherche d'hébergement. Il demande aussi si parmi ces 300 personnes certaines pourraient être intéressées par des logements sociaux modulaires installés dans des locaux commerciaux vides (cf. *Le Courrier* du 10.03.2021).

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que les personnes identifiées pour un hébergement devraient idéalement s'installer dans un logement individuel pérenne. L'Hospice général essaie d'éviter le déracinement. Quelqu'un qui est arrivé dans un foyer ne devrait pas être déplacé plusieurs fois dans son parcours et changer de communes et d'attaches. Néanmoins, ce type de logements pourrait correspondre à un besoin d'hébergement transitoire, notamment pour les étrangers sans permis qui sont autonomes, des femmes seules avec des enfants qui parlent le français par exemple. Ces solutions pourraient être intéressantes dans certains cas.

M<sup>me</sup> de Bobes ajoute que toutes les personnes migrantes de la filière asile qui logent dans un centre d'hébergement collectif ont un délai de cinq à sept ans avant de pouvoir en sortir et trouver un logement par eux-mêmes. Quand ils sortent des hébergements collectifs, ils veulent donc un hébergement pérenne et pas un logement modulaire dans un immeuble non utilisé qui peut leur donner l'impression que leur situation n'avance pas. Néanmoins pour les personnes étrangères sans papiers qui connaissent bien les rouages de la culture et de la Ville car elles sont là depuis plusieurs années sous couvert, cette solution est intéressante car elles ne posent pas de problème d'intégration. Un lieu modulaire sans encadrement particulier pourrait correspondre à leur besoin.

Un commissaire demande quelles sont les communes proactives au niveau de la migration que les auditionnés ont évoquées.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que la dernière en date à s'être manifestée est Veyrier, qu'un rendez-vous est programmé avec Plan-les-Ouates.

M. Girod fait la distinction entre une commune qui peut donner un appartement communal (ce qui est assez fréquent) et une commune qui construit des logements dédiés (ce qui est plus rare et compliqué). Pendant la crise migratoire, des communes ont proposé des terrains (Onex, Plan-les-Ouates, la Ville de Genève et Veyrier) bien que les projets n'aient pas été réalisés.

Le commissaire demande comment les auditionnés jugent l'activité de la Ville par rapport aux propositions d'activités et d'hébergement destinées aux migrants.

M. Girod distingue la Ville de Genève des autres communes. Une situation d'une personne logée en Ville n'est pas la même que celle d'une personne logée dans une commune périurbaine. L'anonymat en Ville est plus grand. La Ville n'est pas inactive et des liens entre l'Hospice et ses services sociaux sont tissés.

M<sup>me</sup> de Bobes répond que le centre d'hébergement de Frank-Thomas, celui du Saconnex et de Rigot ont collaboré avec les antennes sociales de proximité à travers lesquelles l'Hospice a eu accès à des associations en Ville qui ont permis un travail en commun pour des activités ponctuelles ou des projets communautaires. Autant en Ville que dans les communes, chaque centre d'hébergement génère des initiatives du voisinage de créer quelque chose en matière d'accueil (l'association d'habitants Vernier Accueil par exemple) comme des ateliers de français, des activités pour les enfants durant les vacances, etc.

Une commissaire demande quelles sont les conditions imposées aux familles qui souhaitent accueillir des migrants.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond qu'en cas de personnes migrantes mineures, une évaluation doit être faite par le DIP. S'ils sont sous le SPMI, le service d'évaluation et de placement doit donner son aval. Si la personne est majeure, l'Hospice procède à un travail de mise en relation (*matching*) via des entretiens avec la famille d'accueil qui servent aussi à évaluer leur motivation et à leur faire réaliser ce que représente cet hébergement. Elle précise qu'il peut y avoir un écart entre ce que les accueillants et les accueillis attendent de cet hébergement. Les rythmes peuvent être différents et les personnes migrantes ne sont pas forcément en mesure de recevoir tout ce que la famille d'accueil veut leur offrir. Au niveau des jeunes, les assistants sociaux ou les éducateurs qui connaissent les dossiers individuels évaluent et font un travail de mise en relation, mènent une visite chez la famille et observent la situation. Il y a un suivi et des possibilités de revenir en arrière si les choses ne se passent pas bien. Elle précise que l'Hospice général paie la chambre de la personne hébergée. Il faut que la personne hébergée puisse disposer d'une chambre seule, c'est la seule condition sine qua non.



La commissaire demande combien de personnes sont accueillies dans des familles.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond qu'elle ne peut pas donner le chiffre actuel. Il y a eu un pic à une centaine de personnes au plus fort de la crise. Elle ajoute que le programme «Un set de plus à table» lancé avec le Service social international proposait à une famille d'accueillir une personne migrante le soir pour manger au sein de leur foyer de manière ponctuelle ou récurrente selon leur souhait. Cela a été une opportunité pour des jeunes pas forcément logés dans une famille de créer du lien, ce programme fonctionne toujours très bien.

M. Girod estime qu'il y en a 16 ou 17.

La commissaire demande quelle proportion des personnes hébergées dans les hôtels ou les centres d'hébergement sont à l'origine de problèmes juridiques notamment pour du deal de drogues.

M<sup>me</sup> Merkelbach ne le sait pas. Il y a des infractions commises par des migrants, mais elle ne peut en donner la proportion. Une étude menée avec la police a démontré qu'il n'y avait pas plus de criminalité autour des centres d'hébergement que dans le reste du canton en général. Elle ajoute qu'il y a sûrement des personnes au bénéfice de l'aide d'urgence qui dealent parce qu'elles ont des revenus largement insuffisants (300 francs par mois) et qu'elles ont l'interdiction de travailler.

La commissaire remarque que certains jeunes, qui sont à l'hébergement ou non, restent dans le parc Galiffe et sont à l'origine d'incivilités, de sexisme ou de violences, qu'il est difficile de faire un lien certain mais qu'ils viennent pour beaucoup du centre de l'Armée du Salut.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que l'on est sur un autre type de migration et que ce sont souvent des jeunes qui se font passer pour des MNA et qui ne sont pas issus de la filière asile. Certains de ces jeunes errent en Europe et le phénomène a été observé à Genève, notamment par un groupe de travail mené par le DIP qui cherche des solutions. L'Hospice général ne s'occupe pas de cette population, les mineurs sont pris en charge par le SPMI, il lui est donc difficile de répondre à cette question.

La commissaire demande si l'Hospice général prend des étudiants en maturité sociale de l'ECG pour des stages.

M. Girod répond que oui, l'Hospice est fier d'être une institution formatrice qui prend beaucoup de jeunes en stage, soit en dernières années d'étude à la HETS, soit en maturité professionnelle filière sociale de l'ECG. L'Hospice ne fait pas de discrimination et offre des places de stage en fonction des études et des

durées de stage nécessaires. Il précise qu'il y en a une centaine par année. Avec le Covid et le télétravail, leur nombre a chuté à 10 mais dès que la situation sanitaire le permettra, l'Hospice rouvrira cette possibilité.

Une commissaire aimerait savoir comment la baisse du nombre de familles d'accueil s'explique. Elle aimerait savoir s'il y a moins de demande ou s'il y a moins de familles volontaires.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que c'est essentiellement la guerre en Syrie qui avait porté cet élan. L'idée avait été amenée par l'OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés) et mise en œuvre avec l'Hospice et d'autres partenaires à Genève. Cette vague a correspondu à une période où les gens voyaient ce qu'il se passait à la télévision et ont contacté l'Hospice général pour savoir ce qu'ils pouvaient faire. Une nouvelle unité a été créée à l'Hospice (action-intégration) pour mettre en forme ces groupes spontanément créés, les canaliser et mettre sur pied des associations et des activités dans les communes, pour former des groupes focalisés sur des programmes individuels, et dans le lot il y avait aussi le logement en famille d'accueil. La campagne était nationale à cette époque, mais l'émotion des gens n'est plus la même et c'est cela qu'il faut réanimer.

La commissaire demande si les familles disponibles pour l'accueil sont répertoriées et si une plateforme existe pour permettre de relancer cet élan.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que les familles qui ont accueilli une personne ne vont pas en accueillir une deuxième. Un investissement se fait avec un jeune et le lien reste mais seulement avec ce jeune. Son service se demande d'ailleurs comment réanimer cet élan pour retrouver de nouvelles familles. Elle remarque que beaucoup de choses passent par le bouche-à-oreille et les groupes bénévoles plutôt que par des campagnes d'affichage.

Une commissaire demande si l'Hospice participe à des actions pour alerter les autorités fédérales et leur demander d'agir au regard de la situation dans les camps de migrants.

M. Girod répond que non. L'Hospice est mandaté par le Canton pour héberger et intégrer les personnes migrantes sur le marché de l'emploi ou socialement a minima. L'Hospice remonte toutes les problématiques rencontrées sur le terrain au Conseil d'Etat qui dialogue avec Berne. L'Hospice a aussi des contacts avec le SEM, à qui il fait part de ses remarques et constats.

La commissaire demande si M. Girod est bien d'accord que l'Espagne, l'Italie ou encore la Grèce reçoivent un nombre important de migrants et que la Suisse a l'impression d'être débordée en matière d'accueil.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que la politique en matière d'asile est fédérale. La Confédération, via le SEM, attribue à l'immigrant un canton selon une clé de

répartition calculée en fonction du nombre d'habitants du canton. Il y a une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'asile.

Un commissaire demande si l'unité d'action et d'intégration est toujours active.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que oui, elle fait partie des services et continue son travail.

Le commissaire demande si l'Hospice a des exemples de campagnes pertinentes relayées par les communes qui pourraient être utilisées pour faire la promotion de projets, par exemple pour développer «Un set de plus à table».

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que ce genre d'actions ont été menées par des associations, des groupes ou le Service social international plutôt que par les communes en tant que telles. Leur rôle durant la crise a été l'accueil pour celles qui avaient des centres d'hébergement ou celles dans lesquelles des abris PCi ont été ouverts. Une part de leur travail a aussi été de démystifier l'image des migrants afin d'atténuer les peurs de la population, c'est une part essentielle du travail mené en commun entre l'Hospice et les communes. C'est là que se sont manifestés des groupes dans des communes pour organiser des actions allant de cours de langue à des activités sportives, culturelles ou culinaires. Il s'agissait beaucoup d'actions citoyennes.

Le commissaire demande si, en l'absence de période de crise, une commune peut être un bon point de départ pour générer une campagne qui augmenterait le succès d'actions d'intégration.

M. Merkelbach répond que oui.

M. Girod répond que les communes peuvent faire plus, démystifier les migrants est une action importante aussi et elles peuvent le faire durant des événements. Il y a une multitude de choses que la Ville peut faire et plein d'occasions pour intégrer les migrants. Il suffit d'inventer des formules. Il ajoute qu'il est essentiel de montrer le travail des associations dans les communes afin de montrer que ce ne sont pas des actions imposées mais qu'elles émanent de la société.

M<sup>me</sup> Merkelbach ajoute qu'il peut être plus difficile de le faire en Ville dans sa globalité, mais beaucoup de choses peuvent être réalisées dans et avec les quartiers, notamment via les maisons de quartier. Il y a aussi un catalogue d'activités gratuites notamment sportives, organisées avec la Ville. Celle-ci est donc présente mais de façon plus écartelée que les autres communes.

Un commissaire demande si l'Hospice prend en charge les logements individuels à hauteur de 800 francs par mois.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond qu'il y a des barèmes et que ceux-ci sont différents en fonction du système légal auquel la personne est affiliée. Un requérant d'asile ou une personne admise provisoirement est soumise à la directive cantonale en matière de financement où les barèmes sont plus bas que ceux de la LIASI. L'Hospice doit donc jongler avec ces barèmes. Une personne seule correspond à un barème de 800 francs par mois, ce qui est presque impossible à trouver aujourd'hui à Genève. L'Hospice cherche donc des systèmes pour entrer dans les barèmes, notamment via des colocations. Elle précise qu'il y a aussi énormément de gens logés par l'OCLPF qui pratique des tarifs bas.

La commissaire demande combien coûte un logement collectif par personne.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que quelqu'un qui a un salaire, s'il est logé en logement collectif, doit verser 450 francs par mois. Néanmoins, le coût réel est bien plus élevé pour l'Hospice (staff, charges, amortissement des bâtiments, entretien, etc.) et dépend des bâtiments. La FOJ a son propre système et elle loue des bâtiments. Elle ne peut cependant pas donner de précisions.

La commissaire demande le coût d'une chambre dans un foyer hors Hospice.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que cela dépend du taux d'encadrement qui lui-même dépend d'autres facteurs. Il faut leur adresser directement cette question.

Une commissaire demande si les barèmes ne discriminent pas ces personnes sur le marché du logement car aucun logement n'est disponible à ce prix-là.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que l'Hospice n'a pas le choix des barèmes. La LIASI et les directives cantonales donnent des barèmes et l'Hospice en dépend. Pour les personnes admises provisoirement, l'Hospice déroge aux directives à concurrence de ce que la LIASI stipule (à savoir 1100 francs de loyer pour une personne seule).

La commissaire demande si dans les nouvelles constructions du Canton une part de logement social est attribuée pour ces loyers très bas.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond que toutes les nouvelles constructions du canton doivent comprendre une part de logements à loyer libre, à loyer modéré, des appartements disponibles à la vente avec des montants maximaux, etc. Il y a une volonté d'avoir des loyers à prix modérés mais il y a aussi environ 1000 personnes à l'aide sociale en recherche de logements. Par ailleurs, la GIM a déjà une liste de 5000 personnes en attente de trouver un logement. Le problème du logement bon marché à Genève est endémique.

La commissaire demande s'il y a une part du logement social qui est accessible à ces personnes à 800 francs.

M<sup>me</sup> Merkelbach répond qu'ils peuvent être mis à la disposition de n'importe qui. Il y a des logements que l'Hospice loue et sous-loue à ses bénéficiaires d'une

part et les logements que l’Hospice essaie de faire acquérir en nom propre aux migrants. Quand la personne sort de l’hébergement collectif, si elle sous-loue un appartement de l’Hospice, elle devra le quitter après quelques années pour prendre un appartement en nom propre, cela génère des déracinements multiples qui défavorisent l’intégration.

M<sup>me</sup> de Bobes ajoute que le barème change aussi en fonction du nombre de personnes. Dans les nouvelles constructions il y a une forte proportion d’appartements de 3 à 5 pièces auxquels les bénéficiaires de l’Hospice ont accès. Le marché genevois manque cependant de studios abordables.

### **Séance du 15 avril 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative, et de M. Philipp Schroft, chef de service au département de la cohésion sociale et de la solidarité*

M<sup>me</sup> Kitsos explique que Genève a une longue tradition d’accueil et de refuge et qu’il est important qu’elle reste à la hauteur de celle-ci. La Ville a affirmé sa position pour que la Suisse accueille plus de réfugiés, notamment après l’incendie sur l’île de Lesbos dans le camp de Moria. La Ville a une force symbolique et porte un bagage important en matière de droits humains. Contrairement à d’autres villes en Suisse, l’accueil des réfugiés est de compétence cantonale à Genève. Les clés de répartition de la Confédération imposent l’accueil de 5,6% des personnes à loger au Canton de Genève et c’est à l’Hospice général de mettre en place cet accueil via la MIG sur délégation du Canton. Dans le contexte actuel, avec un transfert de charges du Canton, elle trouve compliqué de demander à la Ville de prendre de nouvelles responsabilités clairement cantonales.

### **Séance du 20 mai 2021**

#### *Votes*

Une commissaire socialiste propose d’amender ainsi la motion (deuxième invite): «Que la Ville de Genève collabore avec le Canton pour identifier des logements pour les personnes migrantes et développe un travail social ainsi que des activités en faveur des personnes migrantes.» Cet amendement est accepté par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 5 non (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC).

Une commissaire des Verts propose un amendement: «Que la Ville de Genève participe notamment à la promotion auprès de la population, via ses canaux de communication, du programme «Famille d’accueil» de l’Hospice général, de l’OSAR, des programmes de formation pour faciliter l’intégration ainsi que du

programme «Un set de plus à table» du Service social international.» Cet amendement est accepté par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 5 non (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC).

Une commissaire des Verts annonce le soutien à l'objet et est favorable à des solutions pérennes qui facilitent l'intégration des migrants et leur accès aux activités et aux formations.

Une commissaire affirme que le Parti démocrate-chrétien s'est toujours montré favorable sur les questions de migration. Cela dit les finances publiques ne sont pas un puits sans fond et les amendements de cette motion doivent être abordés avant le débat en plénière avec le groupe. Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra.

Une commissaire du Parti socialiste annonce le soutien à cette motion, estime qu'il faut développer tout ce qui est possible pour favoriser l'intégration des personnes migrantes sur le territoire genevois. Compte tenu de l'évolution peu favorable du budget de la Ville, le Parti socialiste estime que c'est au Canton de loger ces personnes mais la Ville peut collaborer pour trouver ces logements.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre votera non car l'accueil des migrants est une compétence du Canton et il est compliqué de demander à la Ville de prendre des responsabilités cantonales compte tenu de ses finances.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme soutenir les jeunes en rupture qui sont en formation mais n'est pas d'accord de soutenir la dimension migratoire de la motion. C'est une prérogative cantonale. Le Mouvement citoyens genevois refusera cette motion.

Une commissaire du Parti libéral-radical ne trouve pas adéquat que la Ville prenne encore en charge une prérogative cantonale. C'est une compétence principalement cantonale et tout ce qui peut être fait doit l'être avec l'aval des instances cantonales. En l'état le Parti libéral-radical refusera cette proposition et annonce un rapport de minorité dans le cas où elle serait acceptée.

Un commissaire d'Ensemble à gauche annonce le soutien à cet objet amendé et attendra le débat en plénière pour pousser le Conseil administratif à travailler conjointement avec le Canton. Il estime que les jeunes migrants ne sont pas de la compétence du Canton.

La CCSJ vote sur la motion M-1405 amendée, qui est acceptée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 5 non (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC).

M<sup>me</sup> Kraft-Babel annonce un rapport de minorité.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que la Ville de Genève réalise elle-même des logements pérennes ou provisoires et développe un travail social ainsi que des activités en faveur des migrants;
- que la Ville de Genève collabore avec le Canton pour identifier des logements pour les personnes migrantes et développe un travail social ainsi que des activités en faveur des personnes migrantes;
- que la Ville de Genève participe notamment à la promotion auprès de la population, via ses canaux de communication, du programme «Famille d'accueil» de l'Hospice général, de l'OSAR, des programmes de formation pour faciliter l'intégration ainsi que du programme «Un set de plus à table» du Service social international.

25 octobre 2021

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

### *Préambule*

Le présent rapport de minorité est motivé par le fait que les auteurs de la motion M-1405, tout comme la majorité de la commission, favorable à ce texte, démontrent dans les considérants comme dans les invites, jusque dans le titre de la motion, soit une espèce d'inconscience soit une certaine candeur. En voulant charger la Ville d'aider en urgence tout le monde, celle-ci n'aidera *in fine* personne, faute de moyens. Ce vote d'une motion quasi autour de la question de la misère universelle reste un discours utopique qui ne contribue en rien à la juste appréciation ni à l'amélioration de la situation.

### *Explications*

Ce texte, déposé pour le 70<sup>e</sup> anniversaire des droits de l'homme, affirme dans ses considérants «que depuis 2015 aucun projet n'a été concrétisé pour matérialiser nos engagements d'hospitalité humanitaire» et «qu'à l'instar des actions mises en place dans d'autres villes européennes..., les mesures pour un accueil digne et respectueux des réfugiés doivent demeurer sous la responsabilité de notre collectivité publique».

L'occasion de rappeler, ainsi que l'a fait M. Christophe Girod, directeur de l'Hospice général, auditionné lors de nos travaux, quelques fondamentaux quant à l'organisation de la prise en charge en Suisse des «migrants» (nous reviendrons sur cette notion plus loin):

- que la politique en matière d'asile est fédérale;
- que la Confédération, via le SEM, attribue à l'immigrant qui arrive un canton selon une clé de répartition calculée en fonction du nombre d'habitants du canton au regard du total de la population (5,8% à Genève par exemple);
- qu'il y a une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'asile;
- que l'Hospice est mandaté par le Canton pour héberger et intégrer les personnes migrantes sur le marché de l'emploi ou socialement a minima;
- que l'Hospice a des contacts avec le SEM à qui il fait part de ses remarques et constats, et remonte toutes les problématiques rencontrées sur le terrain au Conseil d'Etat qui a le dialogue avec Berne.

Dire surtout que, pour le surplus, d'autres personnes que les migrants sont régulièrement en demande d'hébergement d'urgence, s'adressent au Service social de la Ville de Genève, qui les héberge, via l'Armée du Salut et d'autres associations, ainsi que dans ses centres, le tout à sa seule charge. Affirmer dans les considérants que la Ville ne fait rien est donc une grossière contre-vérité voire



un injuste mensonge. En vérité la Ville fait, à elle seule, trop depuis trop longtemps.

### *La guerre de Syrie*

Pour la période évoquée de 2015, qui se réfère à la grande crise migratoire de 2014-2016 consécutive à la guerre de Syrie, il se trouve que, selon la loi, c'était l'Hospice qui était en charge du dossier, lequel nous a indiqué avoir développé alors de nouveaux centres en Ville et dans d'autres communes (Lancy, Seymaz, Satigny, Rigot), qui ont permis de résorber le problème. Ils ont ajouté que la demande semble actuellement en diminution.

Pour mémoire, l'Hospice général (HG) prend en considération toutes les personnes qui sont amenées à rester, soit au bénéfice d'un permis F, soit les réfugiés. Pour les permis N, tant que la décision du SEM n'a pas été prononcée, ils restent en hébergement collectif. Les personnes à l'aide d'urgence sont d'office logées en hébergement collectif et les étrangers sans permis ne sont pas obligatoirement logés, mais certains étant dans des situations précaires et difficiles, pour des raisons humaines, sont logés dans les foyers.

### *Qui sont les migrants?*

Pour les motionnaires, le terme de migrants est un terme généraliste «toutes catégories confondues» qui mélange des catégories aussi diverses que les réfugiés, les requérants d'asile, les sans-papiers, les sans-abri, les MNA et les RMNA, les hommes, les femmes, les enfants, voire les étudiants et les étrangers, qui sait les artistes indépendants ou les travailleurs au noir – et nous en oublions sans doute. Ce terme généraliste, qui relève davantage de la sociologie que de la politique ou du droit, n'en facilite ni l'approche ni la compréhension, et de ce fait freine l'identification de leurs besoins spécifiques, donc de la réponse adéquate à y apporter. En effet, chaque Etat, au demeurant souverain, traite de manière différenciée les uns ou les autres. L'objectif est d'en comprendre la cause et de statuer en fonction. Le statut de réfugié, mieux connu que celui de migrant, par exemple, est aussi mieux protégé. Le statut de migrant tel qu'utilisé ici est imprécis. Il disperse au lieu de cibler. Ainsi que le préconisait à juste titre M<sup>me</sup> Kitsos, il serait nécessaire de mener une étude via un observatoire afin de mieux cerner ses causes et son évolution, tout comme celui de la pauvreté au sens large dans notre canton car, comme le disait Victor Hugo dans son grand discours sur la misère du 9 juillet 1849 à l'Assemblée nationale, «Comment veut-on guérir le mal si l'on ne sonde pas les plaies?».

### *Au cas par cas*

Au travers des auditions – et ce ne sont pas les premières sur ce sujet – nous avons compris qu'il était nécessaire de pratiquer davantage au cas par cas que de

manière généraliste. Les motivations de la migration, qui n'ont souvent de point commun que leur dramatique ou leur horreur, sont très variées. Il est impératif d'en comprendre les raisons spécifiques et de répondre à l'urgence de manière adéquate, physique ou/et psychique. Il n'est ni juste ni judicieux de tout mélanger, que ce soit pour eux ou pour nous. Le motif de la non-discrimination n'est pas un argument pour occulter les différences dans la question complexe de la migration, bien au contraire.

### *L'accueil personnalisé*

L'accueil d'urgence étant, par défaut, collectif et anonyme, il a été particulièrement instructif d'entendre de la part de diverses institutions que la formule collective en ville était trop anonyme et que, malgré les ateliers organisés, il lui était préféré un accueil plus personnalisé. Il a été cité l'opération «Un set de plus à table», lancée par le Service social international, visant à accueillir un migrant pour un repas à domicile qui a permis de tisser des liens. Que, d'une manière générale, l'intégration via des familles d'accueil notamment pour les mineurs «se fait bien mieux que dans des structures communales et anonymes». De la même manière, l'expérience des formations personnalisées, grâce à l'engagement de retraités, telle que proposée par Tipiti (SSI) obtient jusqu'à 80% de réussite dans la réinsertion professionnelle.

Interrogés conjointement sur l'accueil à l'hôtel, les institutions ont remarqué que, sans accompagnement d'assistants sociaux, cette expérience pouvait tourner à l'échec (Hôtel Aïda).

Ces observations, riches d'enseignements, nous ont amenés au constat que l'accueil est une tâche avant tout humaine, un défi de grande ampleur, devant impliquer, pour aboutir, non seulement les collectivités publiques mais les privés, la société civile. Que cette dernière, lorsqu'elle est interpellée et motivée, se met en place spontanément, de personne à personne, via le bouche-à-oreille, mieux même qu'à travers de coûteuses campagnes publiques.

### *Les initiatives citoyennes*

Lors de la guerre de Syrie, une vague citoyenne d'initiatives d'accueil s'est manifestée spontanément. L'Hospice a alors créé une nouvelle unité nommée «action-intégration» pour canaliser et coordonner les actions, allant de cours de langue à des activités sportives, culturelles ou culinaires et former des groupes focalisés sur des programmes individuels. Il est essentiel d'avoir des associations qui gravitent autour des communes afin de montrer que ce n'est pas cette dernière qui impose ses actions mais qu'elles émanent de la société civile, commentait M. Girod.

### *La demande de formation*

La demande d'activités sportives ou culturelles fait souvent partie des invites lors de motions sur les migrants. Dans les faits, plus que des activités sportives et culturelles, pour lesquelles la Ville met déjà ses structures à disposition selon certains programmes, qui relèvent des loisirs, les migrants sont en demande de programmes de formation, soit l'amélioration de la langue, de la communication en vue de l'obtention d'un travail. Ce volet est du ressort du Canton. C'est une mission délicate en raison des questions de langue et de culture. C'est là qu'il se révèle indispensable d'associer des programmes issus d'associations de provenances multiculturelles, ou de s'inspirer d'expériences diverses dans d'autres cantons. Saint-Gall, par exemple, a mis sur pied pour les migrants un programme spécifique de traitement du stress post-traumatique via une clinique de jour et des approches thérapeutiques actives. Il est triste de lire que la Suisse ne ferait rien, alors qu'elle avance et honore à sa manière, innovante et sans bruit, ses engagements, contrairement aux initiatives bruyantes, poudre aux yeux et trop souvent illusoire – par manque de suivi – de certaines municipalités d'Europe.

### *Question de gouvernance*

Devant un problème social de grande ampleur, il n'y a que de grandes solutions. Ce d'autant que, s'agissant du sans-abrisme, nous faisons face à une problématique qui va bien au-delà de celle des migrants. Le Service social nous a informés du fait que le sans-abrisme atteint de plus en plus une population locale, mise au ban de la société suite à diverses circonstances dont la récession économique, le chômage, la crise sanitaire, entre autres. C'est cette population «hors catégories» en plus des migrants que la Ville est encore seule à porter aujourd'hui. Raison pour laquelle, depuis quelque temps, elle a alerté le Canton et les autres communes. En effet, dans la LRT, s'agissant de la prise en charge d'urgence pour les plus démunis, il reste une lacune dans la répartition des tâches entre les communes et le Canton.

Face à ce constat, le Canton a déposé le 31 mars 2021 le PL 12911 sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) (J 4 11), visant à redéfinir les responsabilités entre le Canton et les communes. Il est actuellement à l'étude de l'ACG et du Grand Conseil. Lors de l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos, nous avons ensemble pris connaissance du nouveau projet de loi (PL) et relevé que:

- toute initiative future sur le sans-abrisme ne peut être menée avant qu'une clé de répartition financière claire soit adoptée sur ce sujet. En effet, nous apprenons dans l'exposé des motifs dudit PL que la Ville était jusque-là seule à financer l'hébergement d'urgence pour tout le canton! En 2021, c'étaient 15,3 millions prévus, soit 7,2 millions aux associations et 8,1 millions pour le Service social. Nous saluons ce PL dans la mesure où il définit désormais

l'hébergement d'urgence comme «une tâche conjointe entre le Canton et les communes». Toutefois, nous attendons à l'article 3, alinéa 3 que le Canton précise sa participation, complète ou partielle et sous quelle forme. Qu'il convient d'édicter un règlement précis d'application. Nous attendons également une réponse de l'ACG, qui à ce jour a reporté sa réponse prévue au 30 juin 2021 pour «prendre plus de temps»;

- nous attendons encore que l'Etat mette à disposition des lieux et ne se contente pas uniquement de les identifier;
- nous estimons nécessaire qu'une étude de l'évolution de la pauvreté dans notre canton soit réalisée afin de mieux comprendre, anticiper et répondre aux besoins;
- nous espérons que la plateforme de coordination prévue par le PL ne soit pas qu'un lieu de discussion, mais un réel outil de concrétisation.

#### *L'Etat de l'urgence actuelle pour la Ville*

Il a été longuement discuté de l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le Service social suite à la crise sanitaire – qui a doublé les espaces nécessaires à l'hébergement d'urgence, multiplié les besoins de repas – et face à la recrudescence de demandes hivernales. Qui plus est face au déménagement en 2022 de la structure de Frank-Thomas, d'une capacité de 130 lits, sans connaissance à ce jour ni d'un lieu de remplacement ni de son coût. Certes un million de non-dépensé du CausE serait encore disponible, mais celui-ci ne suffira pas à couvrir l'entièreté du besoin hivernal. A l'heure qu'il est, tout dépend de l'issue du PL 12911. S'il intègre une clé de répartition financière, la donne changera et l'étude pourra préciser le nombre de places à trouver et quelle réponse est adaptée à quel public. Sinon, compte tenu du déficit budgétaire actuel, il n'y a aucune possibilité d'ouvrir plus de places.

#### *Moins de bonnes paroles, plus de concertation, plus d'action*

Si l'étude de la motion M-1405 nous a permis de mieux cerner l'urgence du sans-abrisme, de manière non émotionnelle et circonstanciée, elle conclut clairement de par les nombreuses auditions, ainsi que par les réflexions en cours autour du PL 12911 menées par le Canton avec l'ACG, que celle-ci ne peut ni ne doit être du ressort exclusif de la Ville de Genève, contrairement à ce qu'affirment les motionnaires.

En refusant cette motion, nous voulons contribuer à une approche globale, pragmatique, concertée entre les collectivités publiques et élargir l'éventail des possibilités à la société civile. Autrefois, ce sont les Eglises, assorties de grandes âmes ou de saintes, telles que Mère Teresa, Sœur Emmanuelle, qui, depuis des

lustres, ont permis à la collectivité de reposer sur elles leur conscience. Ce temps est révolu, c'est maintenant ensemble que nous devons œuvrer. La misère nous concerne tous. Et d'écouter l'abbé Pierre, encore député à l'Assemblée nationale, qui se demandait en côtoyant des sans-abri sous la neige lors du fameux hiver 1954 «Vais-je leur donner des bonnes paroles et puis les laisser tomber? Ou leur dire venez chez nous!» Ainsi fut lancé l'appel du 1<sup>er</sup> février 1954, qui a réveillé la collectivité et, ce faisant, ouvert le chantier social au public/privé.

*Genève, siège du plus grand nombre d'associations et de fondations à but humanitaire*

S'agissant de la misère humaine, quand bien même les collectivités doivent se réveiller, rien n'est plus à craindre désormais que la municipalisation ou l'étatisation de la Charité, tout comme autrefois la sanctification des bonnes âmes. Certes nous devons prendre notre part, mais chacun doit y prendre la sienne. Genève, saluée par Berne comme le siège du plus grand nombre d'associations et de fondations à but humanitaire, doit jouer avec toutes ses cartes. M<sup>me</sup> Kitsos le mentionnait comme apport bienvenu en complément des subsides officiels. De notre avis, nous pensons que c'est un devoir de la société civile que d'y participer. Pas qu'avec de l'argent, aussi en projets et en actions. Et pour ouvrir le volet des coopérations possibles, rappelons que Genève héberge: Fondation Secours humanitaire, Pour le dialogue humanitaire, Solidar Suisse Genève, Humanisthme, ATD Quart-Monde, Reliance, Terre des Hommes, FH Food for the Hungry suisse, Colis du cœur, Nouvelle Planète, Trialogue, Centre genevois du volontariat, Thrive, La Virgule, PAA, la Carte blanche, SSI Service social international, Fiam pour le droit à l'alimentation, Dignité Impact, parmi d'innombrables autres, sans oublier les pionniers et piliers que restent Caritas, le CSP, l'Armée du Salut et la Croix-Rouge. Toutes ces institutions reconnues d'utilité publique sont à même, selon leurs spécificités, de servir de manière circonstanciée la thématique évoquée. La complémentarité des approches, des actions et des financements ne peut être qu'une avancée pour un monde plus juste et meilleur.

*En conclusion*

Si les droits de l'homme, signés voilà plus de septante ans à Genève, ont défini des principes, ils n'en ont pas pour autant défini les modalités d'application. Il nous paraît un peu simpliste que de charger le lieu de la signature de la Convention, septante ans après, de l'entière responsabilité de son application – internationale, s'il vous plaît! – et de déresponsabiliser les autres.

Nous refuserons donc toute initiative municipale qui engagerait des charges supplémentaires de budget, comme tout transfert de charges, ouvert ou déguisé. Par ce geste, nous voulons donner un signal de soutien fort au Conseil adminis-

tratif de la Ville de Genève dans cette lutte contre le sans-abrisme, qu'elle assume seule depuis trop longtemps, face aux autres communes (dont certaines ont des programmes sociaux et souvent plus de moyens que la nôtre) et au Canton.

Le Zéro sans-abrisme est un objectif que nous partageons à condition que le Canton et les communes le partagent également, que les causes et les besoins soient plus précisément cernés, que la société dans son ensemble y participe: civile, collective, associative, bénévole et que les fondations privées les soutiennent. Ce que nous appelons, chez nous, la solidarité.